APPROCHE POUR LA PARTICIPATION DU PUBLIC À LA PHASE POST DÉPÔT DAC

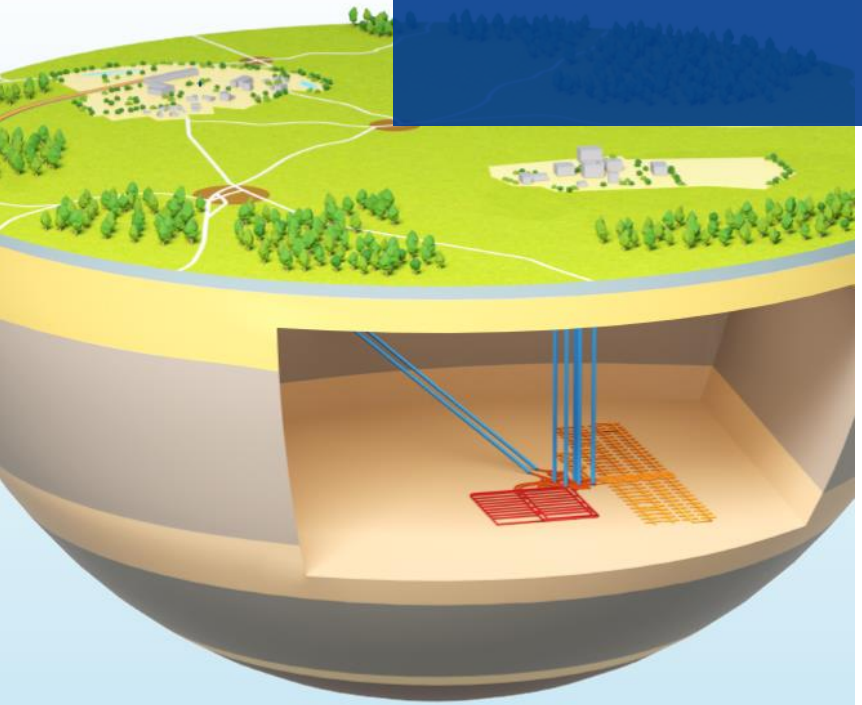

HCTISN Groupe de suivi concertation Projet Cigéo 22 avril 2022

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

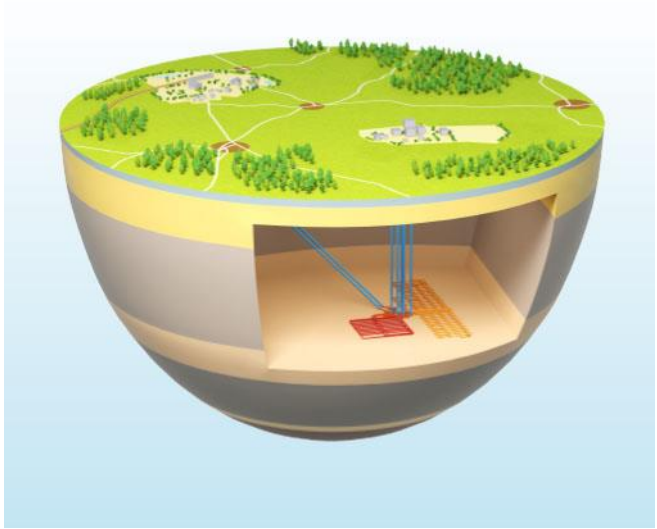

Finalisation des concertations 2021-2022

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

Gouvernance et phase industrielle pilote (1/2)

Phase Industrielle Pilote

Processus de
GOUVERNANCE

Les concertations sur la phase industrielle pilote et sur la gouvernance de Cigéo se sont achevées le 15 mars 2022, conformément à l'engagement pris auprès des garants.

En premier bilan, on peut retenir :

- Une conférence de citoyens qui a conduit à la formulation des propositions
- 2 réunions en lignes réunissant plusieurs centaines de participants
- 13 rencontres avec les parties prenantes, 11 ayant fait l'objet d'un écrit
- 80 votes sur les modules de participation en ligne

https://concertation.andra.fr/

Gouvernance et phase industrielle pilote (2/2)

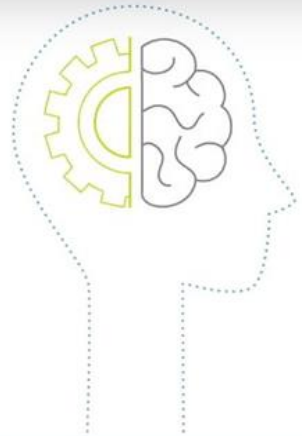

Phase Industrielle Pilote

Processus de
GOUVERNANCE

Les prochains mois seront consacrés à la rédaction de trois documents :

- Bilan de la concertation (mis à disposition avant l'été 2022)
- « Bilan de la participation du public à l'élaboration du projet Cigéo » (pièce de la DAC)
- « Plan directeur pour l'exploitation de Cigéo » (PDE)

Concertations « locales »

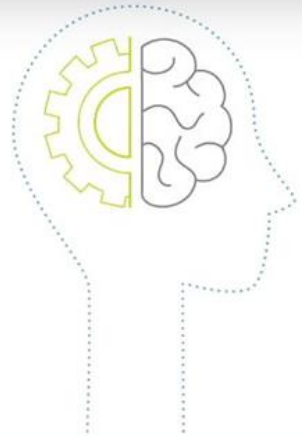

Phase Industrielle Pilote

Dans le même temps, plusieurs concertations se sont tenues en Meuse/Haute-Marne, portées par des maitres d'ouvrages associés :

- RTE sur l'implantation du poste électrique (2020)
- SNCF Réseau sur la modernisation de la ligne de fret Nançois-Tronville-Gondrecourt-le-Château (2021)
- Conseil départemental de la Haute-Marne sur la déviation de la RD 60/960 (2022)

Processus de
GOUVERNANCE

⇒ Ces concertations et les suites données seront également intégrées dans le document « bilan de la participation du public à l'élaboration du projet Cigéo » (pièce de la DAC)

Logique pour la participation du public après le dépôt de la demande d'autorisation de création de Cigéo

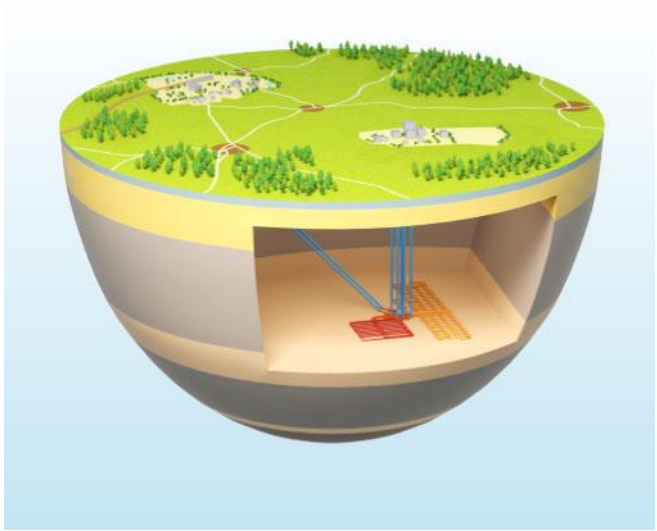

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

Contexte des actions de l'Andra en matière de participation du public

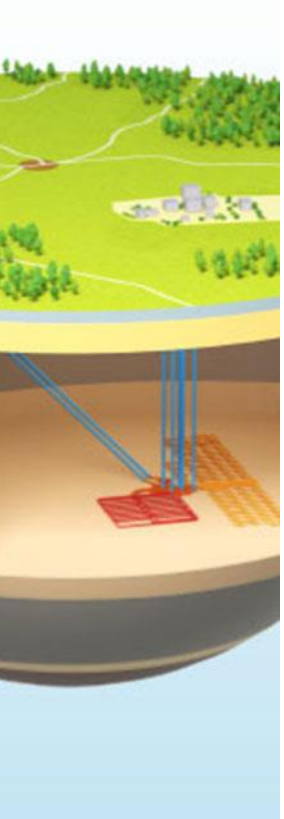

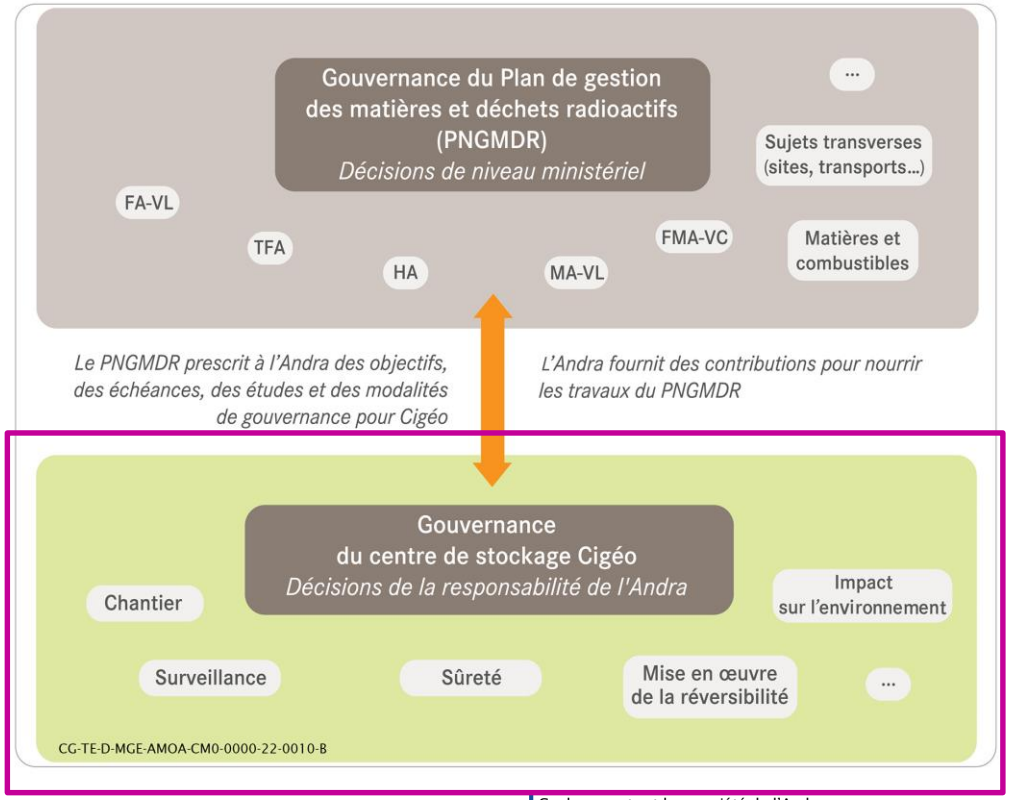

L'Andra conçoit une feuille de route sur les sujets qui sont de son domaine de responsabilité, en lien avec le PNGMDR

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

Les objectifs de la phase à venir

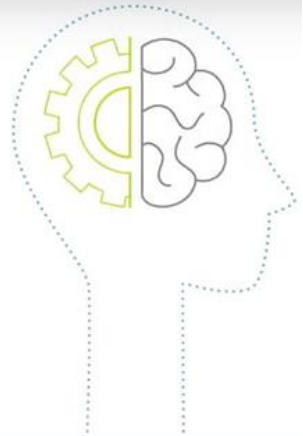

Phase Industrielle Pilote

Processus de
GOUVERNANCE

En lien avec le 5e PNGMDR, il s'agit pour l'Andra de poursuivre sa démarche d'association des parties intéressées sur la manière dont doit être mis en œuvre le projet Cigéo, s'il est autorisé, afin de préparer les décisions à venir.

⇒ L'objectif pour l'Andra étant d'être en mesure, le moment venu, de faire des propositions, notamment au GT PNGMDR en écho à l'article 8 de la décision du 21 février 2020 sur les orientations du 5ème PNGMDR.

Les objectifs de la phase à venir

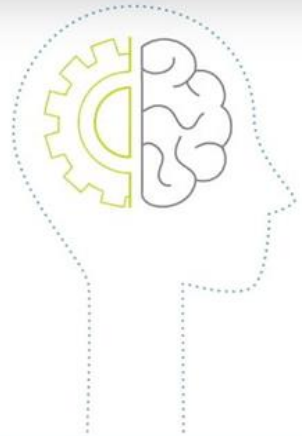

Phase Industrielle Pilote

Processus de
GOUVERNANCE

Cela se traduit notamment par la mise en œuvre des suites données par l'Andra aux concertations précédentes avec :

- La poursuite de l'information du public et des initiatives de dialogue
- La poursuite d'échanges bilatéraux avec les parties intéressées constituées (CLI et CLIS, associations, syndicats…)
- La poursuite du déploiement de la concertation sur les enjeux liés au territoire et en particulier l'aménagement de l'espace et le cadre de vie
- La poursuite des concertations :
  - sur la phase industrielle pilote (contenu, déroulement…)
  - sur la gouvernance du projet, en focalisant cette gouvernance sur celle de la phase industrielle pilote.

Le plan directeur pour l'exploitation, un support pour la suite des échanges

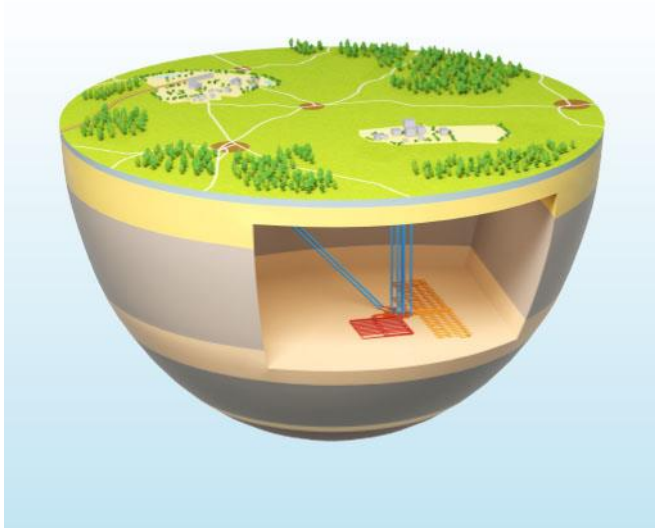

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

Le PDE : le support à la poursuite post dépôt DAC du dialogue avec la société

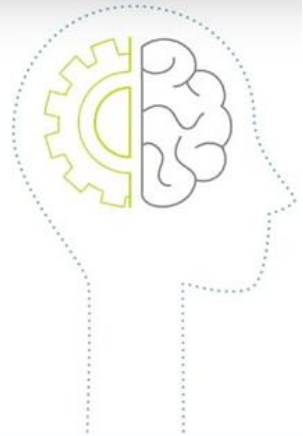

Le PDE décrit les grandes caractéristiques techniques du projet et le jalonnement prévisionnel de son déploiement, avec :

- L'inventaire des déchets à stocker
- Le déroulement de la phase industrielle pilote
- La gouvernance
- La réversibilité
- Le financement
- La mémoire

Le PDE rassemble un ensemble de propositions de l'Andra, issu notamment des concertations conduites depuis 2016, année de publication d'une première version du PDE.

Sur la base du dialogue à venir avec les parties prenantes, une nouvelle édition du PDE sera produite tous les 5 ans, pour tracer les décisions prises tout au long de la durée de fonctionnement de Cigéo.

⇒ **Ainsi, parce qu'il embrasse l'ensemble des grandes thématiques, notamment en lien avec la gouvernance et la phase industrielle pilote, le PDE constitue le principal support sur laquelle s'appuiera la démarche post dépôt DAC d'association du public au projet Cigéo de l'Andra.**

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

Calendrier

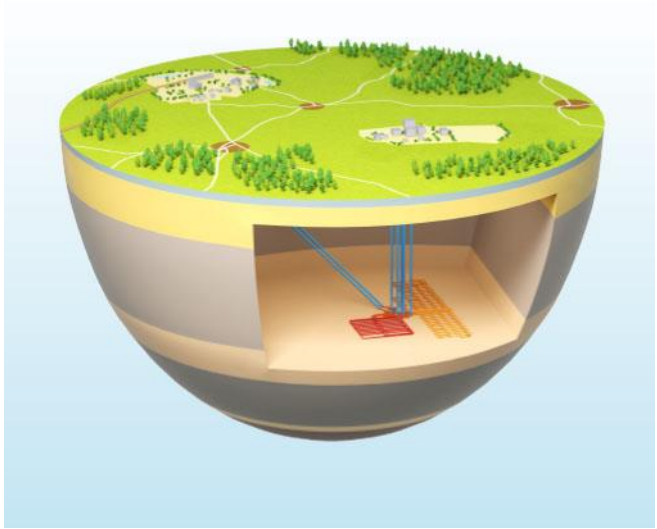

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

Premiers éléments de calendrier

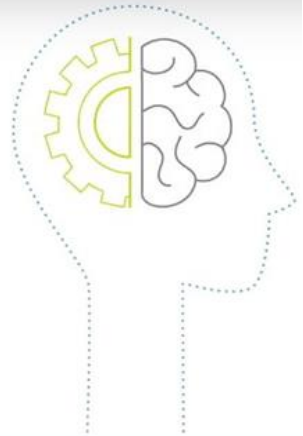

Phase Industrielle Pilote

Processus de
GOUVERNANCE

- D'ici à l'automne 2022 :
  - Finalisation des documents cités ci-avant ;
  - Elaboration, en lien avec les garants « Cigéo », d'une feuille de route ;
  - Echanges avec la DGEC et l'ASN pour veiller à la bonne articulation entre la feuille de route de l'Andra et les autres démarches d'association du public

- A l'automne 2022 :
  - Présentation de cette feuille de route au groupe de suivi du HCTISN

- Premier trimestre 2023 : engagement de la feuille de route de la concertation portée par l'Andra

Annexes

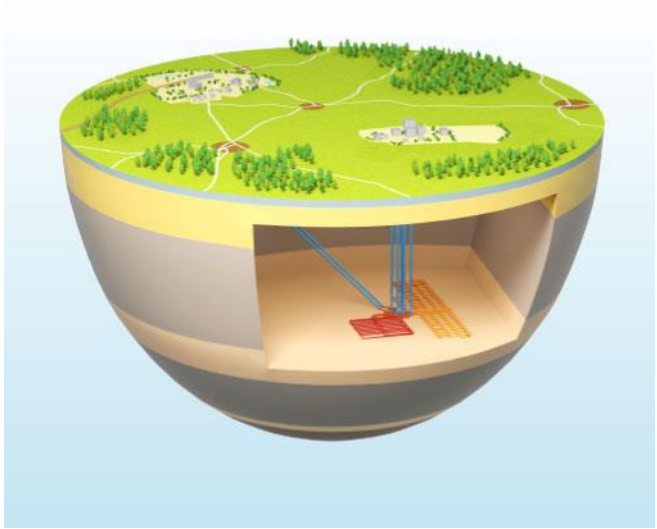

Ce document est la propriété de l'Andra.
Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET GLOBAL CIGÉO

DÉPOT DE LA DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) — 2020

DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CRÉATION (DAC) — 2022

DÉCRET D'AUTORISATION DE CRÉATION — vers 2025

AUTORISATION DE MISE EN SERVICE — années 2035-2040

LOI ADAPTANT LES CONDITIONS DE POURSUITE DU FONCTIONNEMENT DU STOCKAGE — années 2040-2050

AUTRES JALONS DE DÉCISION

LOI AUTORISANT LA FERMETURE DÉFINITIVE DU STOCKAGE — années 2150

CONCEPTION INITIALE | **INSTRUCTION DAC** | **CONSTRUCTION INITIALE** | **FONCTIONNEMENT & CONSTRUCTION PROGRESSIVE** | **FERMETURE & SURVEILLANCE**

REMISE DE DOSSIERS
- Options de sûreté
- Options techniques de récupérabilité
- Proposition de plan directeur pour l'exploitation

Phase industrielle pilote

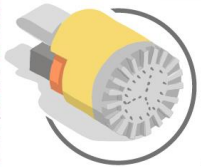

Essais de démarrage et essais inactifs

Essais de mise en service et montée en régime progressive

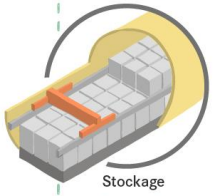

Stockage

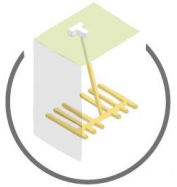

AMÉNAGEMENTS PRÉALABLES
(archéologie préventive, terrassement, préparation des raccordements en eau, électricité, etc.)

Réception de premiers colis de déchets radioactifs

Bilan de la phase industrielle pilote

Sous réserve de l'obtention des autorisations

La phase industrielle pilote et la gouvernance du projet Cigéo

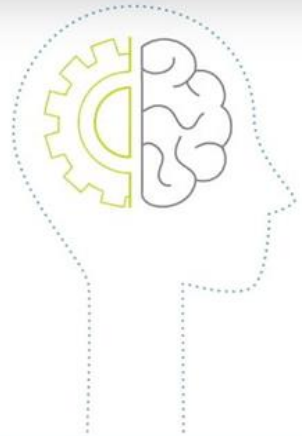

Phase Industrielle Pilote

Processus de
GOUVERNANCE

La phase industrielle pilote (Phipil) correspond aux **premières années de déploiement et de fonctionnement du projet Cigéo.** D'une durée de 15 à 25 ans, elle répond à un double objectif :

- **Une phase d'apprentissage technique**
  - Conforter in situ, dans les conditions d'environnement réelles, des données utilisées pour sa conception et pour sa démonstration de sûreté
  - Prendre en main progressivement l'exploitation de l'installation industrielle
  - Préparer les phases suivantes
- **Une phase d'apprentissage de la gouvernance de Cigéo**
  - Les décisions et échanges pendant la Phipil constituent, pour la participation du public et des parties prenantes, des cas concrets pour mettre en place, roder et acquérir la pratique de la gouvernance

Proposée par l'Andra à l'issue du débat public de 2013, cette phase est inscrite depuis 2016 dans le code de l'environnement.

Selon l'Andra, la gouvernance du centre de stockage Cigéo est la **façon dont seront préparées, prises et suivies les décisions relatives au développement et au fonctionnement du centre de stockage Cigéo.**